

INTERCOMMUNALITÉS



P. 10 DOSSIER

L'INTERCOMMUNALITÉ, ENSEMBLIER DES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

MENSUEL ÉDITÉ PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE - www.intercommunalites.fr - 5,50 €

DANS L'ACTU

04

ANALYSE DES
ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

DROIT

20

LE BAIL À
CONSTRUIRE

INTERVIEW

26

STÉPHANIE GUIRAUD
CHAUMEIL, PRÉSIDENTE
DU GRAND ALBIGEOIS

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Édité par Intercommunalités
de France
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00

Directeur de la publication :
Sébastien Martin

Déléguée générale
Floriane Boulay

Responsable éditorial :
Sébastien Bayette
s.bayette@intercommunalites.fr

Rédactrice en chef :
Elsa Pradier
e.pradier@intercommunalites.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : **Delphine Sellier**
Ont participé à ce numéro :
Romain Briot, Lucas Chevrier,
Julie Cotelte, Julie Desbiolles,
Simon Maurox, Marie Morvan,
Elsa Pradier, Charlotte
Sorin-Descamps, Amélie Worms

Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit,
p. 4 : IFOP,
p. 5 : DR,
p. 14 : Maria Ortiz Cabrelli,
p. 16 : Étienne Jeanneret,
p. 26 : ville d'Albi

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
franck.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPEL - IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

ABONNEMENT

**ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS
ADHÉRENTES À
INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



→ Sommaire

04 **DANS L'ACTU**

LA COGESTION QUI EXISTE DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DEVRAIT INSPIRER LE PARLEMENT

06 • Intercommunalité et ville moyenne : quelle place pour l'économie mixte locale ?

08 • Comités locaux pour l'emploi, publication du décret d'application

09 • Renouveau industriel : les régions s'engagent aux côtés des intercommunalités

10 **DOSSIER**

L'INTERCOMMUNALITÉ, ENSEMBLIER DES POLITIQUES JEUNESSE

13 • Comment construire une politique jeunesse intercommunale ?

14 • Interview de David Cluzeau, délégué général d'Hexopée

16 • Interview de Nicolas Grivel, directeur général de la CNAF

17 • Retour d'expérience – Communauté d'agglomération du Libournais : une politique jeunesse à l'échelle de 45 communes

18 • Retour d'expérience – Communauté de communes de la Vallée d'Ossau : un conseil intercommunal des jeunes / Saint-Brieuc Armor Agglomération : un projet de territoire dédié aux moins de 30 ans

19 • Retour d'expérience – Agglo de Foix-Varilhes : un lieu mixte donnant accès à des activités et à des ressources

20 **DROIT**

LE BAIL À CONSTRUCTION : OUTIL JURIDIQUE DE VALORISATION DU FONCIER DES INTERCOMMUNALITÉS

22 **ÉCHOS DES TERRITOIRES**

22 • Métropole de Tours : l'étude des sols dans le cadre du PLUi

23 • Haute-Corrèze communauté expérimente la « cueillette anthropologique » pour sa politique de l'eau

26 **INTERVIEW**

STÉPHANIE GUIRAUD-CHAUMEIL, PRÉSIDENTE DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



SÉBASTIEN MARTIN

Président d'Intercommunalités de France

INTERCOMMUNALITÉS

édito

IL EST NÉCESSAIRE DE MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

La dissolution de l'Assemblée nationale, la courte période électorale ainsi que l'absence de majorité claire au Parlement ont été les vecteurs d'inquiétudes chez nos concitoyens, qui s'interrogent sur l'avenir du pays, et chez les élus locaux mis à l'épreuve par un contexte politique et social extrêmement tendu.

Un temps d'apaisement est nécessaire pour lequel le bloc local peut apporter sa contribution, humble mais tangible : en continuant à développer de services publics du quotidien, à conduire des grands projets et à rechercher au-delà des postures les compromis nécessaires pour que nos territoires avancent.

Les élections législatives anticipées ont été marquées par une très forte mobilisation de nos concitoyens. Cette expression éminemment politique est le signe des attentes fortes des Français à l'égard des décideurs publics. Nous, élus locaux et nationaux, devons les entendre et leur répondre.

Pouvoir d'achat, sécurité, éducation, mobilité, logement, emploi, sont autant de priorités pour les Français. Nous n'avons pas la prétention de pouvoir tout régler et tout résoudre tant les défis sont vastes, mais nous ne nous résignons pas non plus à l'impuissance publique.

État, commune, intercommunalité, département ou région... chacun a un bout des réponses à sa main, et c'est en travaillant ensemble que nous faisons progresser les sujets qui préoccupent les Français.

Il y a urgence à agir concrètement et collectivement pour maintenir et développer des services publics efficaces au service de tous, et initier des politiques publiques nouvelles dans chaque bassin de vie. Pour cela, l'action commune de l'État et des collectivités doit se poursuivre coûte que coûte.

Pour leur part, les élus d'Intercommunalités de France ont exprimé le souhait que les présidentes et présidents d'associations d'élus puissent se retrouver rapidement

pour s'entendre sur un nouveau cadre de dialogue, entre eux et avec l'État.

En nous efforçant de mieux coopérer, et avec pour seule boussole les besoins de nos concitoyens, nous saurons nous tenir à la hauteur des circonstances. ●

« Agir concrètement et collectivement pour maintenir et développer des services publics »

SÉBASTIEN MARTIN



LA COGESTION QUI EXISTE DANS LES INTERCOMMUNALITÉS DEVRAIT INSPIRER LE PARLEMENT



FRANÇOIS KRAUS

Directeur du pôle Politique et Actualités de l'IFOP

Le directeur du pôle Politique et Actualités de l'Ifop, décrypte le scrutin législatif et son influence sur les élections locales à venir.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET DERNIER ?

D'abord, la simplification du champ politique autour de trois blocs distincts : la gauche, le centre et l'extrême droite.

Ensuite, il existe un hiatus entre le premier tour qui laissait augurer une poussée significative des députés Rassemblement national (RN) et les scores du second tour plus équilibrés. Il n'y a pas de gagnant. Aucune des forces n'obtient de majorité absolue.

Au-delà, le premier tour témoigne d'une montée exceptionnelle de l'extrême droite qui a cannibalisé plus d'un tiers des voix. Ceci n'avait jamais été observé en France. Ce bloc nationaliste frôle d'ailleurs la majorité des voix au premier tour dans un nombre très élevé de territoires comme le Nord-Est, une partie de la Bourgogne, l'Alsace-Lorraine et le Bassin méditerranéen.

Puis, au second tour, une vague de désistements est observée. Cette nouveauté n'était pas prévue par les instituts de sondage. Le résultat final donne plus de

députés de gauche et de macronistes. Néanmoins, ces derniers sont largement boostés par ce phénomène de désistements. Le poids électoral de la gauche et de la Macronie est en réalité bien plus faible.

Par ailleurs, si on observe ces deux blocs, celui de gauche est la résultante d'un cartel électoral très instable, compte tenu des divergences de fond qui le traverse. De même, le bloc central se maintient grâce aux nombreux désistements de la gauche et à des reports importants de voix du parti Les Républicains (LR). En effet, 80 % des électeurs LR ont voté pour Renaissance. De

« Je ne crois pas que cette structuration nationale en trois blocs se retrouve dans beaucoup de villes de France »

→ Les chiffres

36 %

de femmes composent l'Assemblée nationale soit 208 députées

64 %

d'hommes sièges au Palais Bourbon soit 369 élus

49 ans

de moyenne d'âge pour les députés de la nouvelle législature



« Une dissonance entre les forces politiques nationales et celles qui dominant au niveau local »

même, la moitié des députés LR qui passent au second tour bénéficient d'alliances invisibles entre LR et la Macronie. Dès le premier tour, entre 70 et 80 députés LR n'avaient pas de concurrent issu du parti présidentiel. Cette variante artificialise les résultats. Reste à savoir si une union entre ces deux forces est possible pour faire face à la gauche et à l'extrême droite.

FACE À CES TROIS BLOCS, LES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE PEUVENT-ELLE FONCTIONNER ?

Le tripartisme est apparu sous la IV^e République. Les forces socialistes, centristes et de droite disposent alors d'accords de désistement réciproques pour résister à la poussée communiste et gaulliste. Toutefois, le système électoral était nettement différent de celui d'aujourd'hui. Dans la situation actuelle, je ne suis pas certain que la culture des partis politiques en France et l'importance donnée aux positions idéologiques nationales permettent une cogestion objective au niveau du Parlement, telle qu'observée en Allemagne ou en Italie. Cela nécessiterait une révolution de la culture politique et des habitudes intrapartisans pour s'adapter à ces trois grandes forces qui sont elles-mêmes très diverses. Car les fragmentations sont aussi fortes au sein des trois blocs.

L'EXPÉRIENCE LOCALE ET LA GOUVERNANCE AUTOUR DE MAJORITÉ DE PROJET NE POURRAIENT-ELLES PAS ÊTRE UTILES POUR APPORTER DES RÉPONSES AU NIVEAU NATIONAL ?

Effectivement. Le principe de cogestion qui existe notamment dans les intercommunalités devrait être une source d'inspiration pour le Parlement. Les intercommunalités depuis leur création se singularisent par une résolution plus pragmatique des enjeux et la recherche d'un consensus entre les forces politiques. Et l'élection au suffrage universel direct initié en 2014 n'a pas modifié cette dynamique.

Néanmoins, il existe une dissonance entre les forces politiques nationales et celles qui dominant au niveau local, représentées par le Parti socialiste, Les Républicains, ses alliés et dans une mesure plus marginale le Parti communiste français ainsi que le Modem. À l'inverse, les forces nationales que sont La France insoumise, Renaissance et le RN sont quasi inexistantes à l'échelle locale. Ces dernières ne sont pas habituées à la cogestion et à la négociation car elles sont très marquées idéologiquement sur des enjeux nationaux.

QUELS PEUVENT ÊTRE LES IMPACTS DE CES RECOMPOSITIONS SUR LES ÉLECTIONS LOCALES DE 2026 ?

Il faut distinguer les grandes, des petites et moyennes villes. Dans ces dernières, l'étiquette partisane joue un rôle limité. La personnalité locale est structurante. Les listes peuvent regrouper des tendances diverses. Aussi, je ne crois pas que cette structuration nationale en trois blocs se retrouve dans beaucoup de villes de France.

Cependant dans les métropoles, plus marquées à gauche, l'effet national peut être plus prononcé. La personnalisation est moins impactante. L'électorat est plus mobile et composé de jeunes moins concernés par l'historique local.

Enfin, il existe une forte contradiction entre les scores nationaux du RN, en particulier dans les communes moyennes et petites, et ses résultats locaux. Ce parti n'a pas la capacité de former des listes dans la plupart des 35 000 communes de France. La faiblesse de l'ancrage local se retrouvera même s'il arrive à tisser des liens avec des élus venus de LR ou d'ailleurs. Son poids local se construit lentement. Mais sa capacité à faire de gros scores peut altérer les résultats de la droite dans les villes moyennes qui pourraient faire face à plus de triangulaires. ●

ELSA PRADIER

C'est dit



MICHEL DEBRÉ 1912-1996

Premier chef du gouvernement de la V^e République.

« Une Constitution ne peut rien faire d'autre que d'apporter des chances aux hommes politiques de bonne foi qui, pour la Nation et la liberté, veulent un État, c'est-à-dire, avant toute autre chose, un gouvernement. »

En bref

→ Service public de la petite enfance

Les directions d'administration centrale ont diffusé début juillet une Foire aux questions (FAQ) sur la mise en œuvre du service public de la petite enfance. Le document prévoit notamment que les intercommunalités déjà compétentes puissent devenir autorités organisatrices de la petite enfance sans avoir à lancer de processus de délibération dans les territoires. Pour Intercommunalités de France, ces annonces répondent à la plupart des attentes des maires et présidents d'intercommunalité.

→ Semaine de quatre jours

La métropole de Lyon compte généraliser à partir du 1^{er} septembre la semaine de quatre jours pour ses 5 500 agents. Le dispositif était expérimenté depuis plus d'un an dans cette collectivité. Afin d'ajuster cette nouvelle organisation du travail à la réalité de chaque métier, trois scénarios sont proposés aux agents avec une période de transition.

→ Les « irritants » du bloc local

Intercommunalités de France présente les résultats de son enquête portant sur les lois Engagement et Proximité de 2019, 3DS de 2022 et Ferrand-Fesneau de 2018, adoptées à la suite de la loi NOTRe de 2015. Retrouvez ces travaux sur notre site intercommunalites.fr et dans le dossier de votre magazine en septembre.

INTERCOMMUNALITÉ ET VILLE MOYENNE : QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE ?

ALORS QUE L'ON ANNONCE LE NOUVEL ÉLAN DES VILLES MOYENNES ET DE LEUR BASSIN DE VIE, LA FÉDÉRATION DES ÉLUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES (FEDEPL), PUBLIE UNE ÉTUDE, EN PARTENARIAT AVEC VILLES DE FRANCE ET INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE, SUR L'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DANS CES TERRITOIRES.

La publication « économie mixte locale des intercommunalités et villes moyennes » met en lumière le rôle précieux joué par les 375 sociétés publiques locales (SPL), sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP) dans les territoires de taille intermédiaire pour soutenir et mettre en œuvre l'action publique des villes moyennes et de leurs intercommunalités.

« En 2023, les villes moyennes et leurs intercommunalités comptaient 375 EPL, employant 10 747 personnes »

Depuis plus de dix ans, les multiples réformes territoriales ont amplifié le rôle et les compétences des intercommunalités, permettant aux communes de mutualiser leurs moyens et d'accélérer par ricochet le développement de l'économie mixte locale. En 2023, 41 % des entreprises publiques locales (EPL) comptent une intercommunalité ou une structure de coopération comme actionnaire de référence, contre 28 % en 2015.

Les entreprises publiques locales, constituées sous forme de société d'économie mixte, société publique locale et société d'économie mixte à opérateur unique, jouent un rôle crucial dans la revitalisation et le développement des villes moyennes. Ces sociétés font de l'intérêt général un modèle économique pour apporter des solutions efficaces, souples et transparentes, adaptées aux réalités locales. Elles permettent également de répondre aux lacunes de l'offre privée, proposant ainsi des infrastructures et des services essentiels aux territoires (aménagement, habitat, commerce, loisirs, etc.). Malgré l'hétérogénéité des communes et intercommunalités, les villes moyennes savent exploiter les atouts de leurs territoires.

Villes et intercommunalités ont d'abord opéré une réorganisation des outils existants agissant sur des missions

traditionnelles avant de lancer d'autres projets dans les champs du développement économique et de la transition environnementale. Depuis 2014, 43 % des EPL créées ont ainsi concrétisé la volonté d'un changement de mode de gestion (réseaux d'eau et d'assainissement, équipements de tourisme, de culture ou de loisirs). 44 % l'ont été pour intervenir dans de nouveaux champs de l'action publique locale (promotion territoriale, redynamisation commerciale, production d'énergies renouvelables).

60 % des créations d'EPL portées par une intercommunalité

Entre 2014 et 2023, 46 % des EPL, soit 160 sociétés, ont été créées dans les villes moyennes, marquant une accélération notable. Signe que la coopération intercommunale y joue un rôle moteur, plus de 60 % des créations sont portées par une intercommunalité ou un syndicat mixte. Les intercommunalités, en collaboration avec les EPL, se sont positionnées comme des acteurs majeurs de la transition environnementale. Grâce à des initiatives telles que les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), elles favorisent la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables et la gestion durable des sols ainsi que des ressources naturelles et placent leur EPL en opérateurs stratégiques de ces politiques.

En 2023, les villes moyennes et leurs intercommunalités comptaient 375 EPL actives,

employant 10 747 personnes, avec un capital social cumulé de 750 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 1,926 milliard d'euros. Ces entreprises gèrent en outre 47 500 logements, dont 45 500 logements sociaux, et mènent des opérations d'aménagement et de revitalisation commerciale et résidentielle.

Le rôle croissant des EPL dans les intercommunalités et villes moyennes fait du pilotage de ces sociétés un enjeu stratégique pour l'avenir. Gouvernance solide, transparence accrue, mécanismes de suivi et d'évaluation des performances sont autant d'axes de travail pour assurer une meilleure coordination entre des parties prenantes ainsi qu'une gestion rigoureuse et stratégique des missions confiées aux EPL par leurs collectivités actionnaires. ●

SIMON MAUROUX

→ Pour aller plus loin

La note « Économie mixte locale des intercommunalités et villes moyennes » ainsi qu'un communiqué commun des associations Villes de France et Intercommunalités de France avec la Fédération des élus des EPL.

Retrouvez sur le site intercommunalites.fr



© Adobe stock



Pour la mobilité à vélo à tout âge, la FUB ne prend pas de récré.

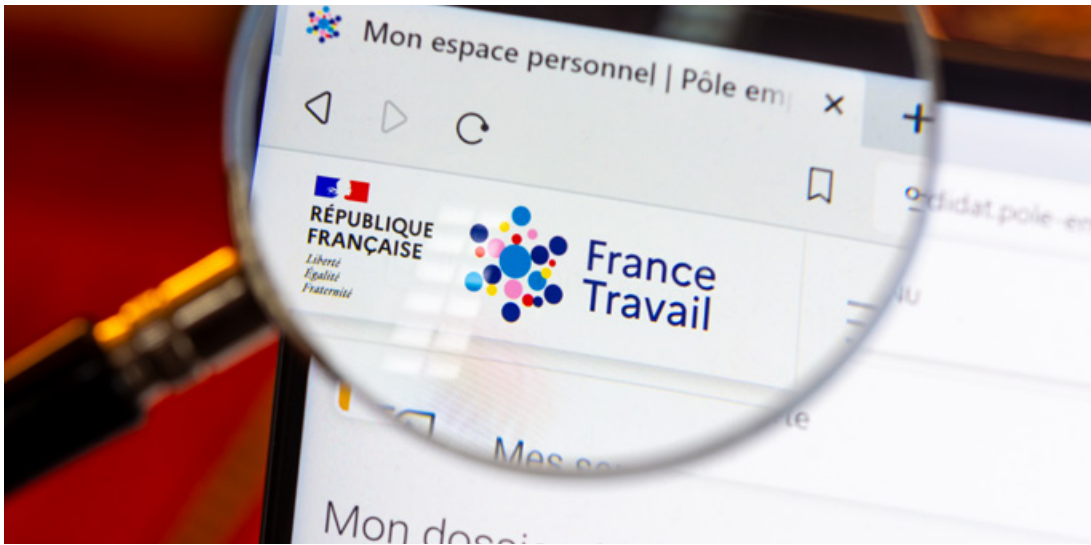
La FUB vous accompagne au quotidien, pour déployer le Savoir Rouler à Vélo auprès de 300 000 enfants.

Collectivités, bénéficiez de nos cofinancements !



[FUB.FR/FINANCEMENTS](https://www.fub.fr/financements)





© HJBC - stock.adobe.com

COMITÉS LOCAUX POUR L'EMPLOI, PUBLICATION DU DÉCRET D'APPLICATION

LE DÉCRET D'APPLICATION DÉSORMAIS DISPONIBLE DONNE PLUS DE DÉTAILS SUR LA MANIÈRE DONT CE NOUVEAU SERVICE PUBLIC VA FONCTIONNER. EXPLICATIONS.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, au-delà de la création d'un service public de la petite enfance, entérine la création de comités pour l'emploi ayant vocation à déployer la nouvelle organisation du service public de l'emploi.

« Les points de vigilance soulevés par Intercommunalités de France restent d'actualité »

L'article 4 du texte consacre l'installation d'un comité national pour l'emploi qui a notamment pour objectif de définir des orientations stratégiques.

Le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024, quant à lui, est venu détailler le contenu des comités territoriaux pour l'emploi, qui intéresse au premier plan les intercommunalités.

Le décret détaille chacun des trois comités territoriaux : régional, départemental et local.

Ce qu'il faut retenir des deux premiers : les présidents des comités locaux seront invités une fois par an à une réunion plénière du comité régional et du comité départemental. Cela signifie que les élus intercommunaux ne suivront pas de manière régulière les travaux de ces deux comités, malgré les enjeux d'articulation entre politiques régionales (l'offre de formation par exemple), politiques départementales (l'insertion des publics les

plus éloignés de l'emploi par exemple) et politiques intercommunales.

À noter cependant que des représentants des communes et de leurs groupements siègeront au sein du comité départemental, sur proposition de l'association départementale des maires.

Intercommunalités de France s'est fortement mobilisée pour promouvoir la participation des intercommunalités au sein des comités locaux. Sébastien Martin, président de l'association, a écrit à l'ensemble des présidentes et présidents d'intercommunalité pour les informer de la mise en place de ces instances.

Sébastien Martin a également écrit à l'ensemble des préfètes et préfets de département pour rappeler le rôle joué par les intercommunalités en matière de politique emploi, de développement économique et de cohésion. Ces initiatives avaient pour objectif d'anticiper la création des comités locaux et de s'assurer de la place des intercommunalités. Démarche utile car le décret permet aux préfets de définir le périmètre des comités locaux sans nécessairement concerter les élus locaux.

Les intercommunalités attendues dans les comités locaux

La coprésidence d'un comité local revient à « un ou plusieurs représentants de collectivités territoriales ou de groupements de collectivités territoriales qu'il [le préfet de département] désigne, après consultation des membres du comité ».

Le décret acte une avancée obtenue par Intercommunalités de France : les intercommunalités urbaines (communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, établissements publics territoriaux du Grand Paris) siègeront de droit au sein du comité local auquel elles appartiennent. Cette participation n'était pas assurée au terme de la loi.

Les représentants des communautés de communes seront désignés par le préfet sur proposition de l'association départementale des maires.

Le comité local réunira également : des représentants de l'État, de la région, du département, le directeur départemental de l'opérateur France Travail, les présidents des missions locales du territoire, les présidents des organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap du territoire.

Les points de vigilance et préconisations qu'Intercommunalités de France avait soulevés il y a quelques mois restent d'actualité : il est conseillé aux intercommunalités désireuses de poursuivre leur action en matière d'emploi ou désireuses de s'y engager davantage en bonne intelligence avec les autres acteurs (France Travail, services de l'État, missions locales, maisons de l'emploi, acteurs associatifs, consulaires...), de se manifester auprès de leur préfet de département et auprès du directeur territorial de France Travail pour se positionner comme partie prenante du service public pour l'emploi. ●

CHARLOTTE SORIN DESCAMPS
ET ROMAIN BRIOT

RENOUVEAU INDUSTRIEL : LES RÉGIONS S'ENGAGENT AUX CÔTÉS DES INTERCOMMUNALITÉS

SOUS L'IMPULSION D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE, DEUX DÉCLARATIONS COMMUNES ONT ÉTÉ CONCLUES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ET EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AFIN D'ENGAGER LA RÉINDUSTRIALISATION DES TERRITOIRES AUTOUR DU COUPLE RÉGION-INTERCOMMUNALITÉS. UN TROISIÈME PARTENARIAT DE CE TYPE EST PROGRAMMÉ EN OCCITANIE.



Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France et Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, le 15 mai à Dole lors de la rencontre organisée par Intercommunalités de France. / @Intercommunalités de France

sourcer leurs projets et besoins, avant de mobiliser voire adapter des dispositifs de soutien de l'intercommunalité, de la région, voire de l'État. À rebours des tendances à la multiplication des appels à projet générique, ce tandem territorial permet un accompagnement simplifié (clarification des interlocuteurs), mais aussi plus technique, au travers d'une réflexion conjointe sur les réponses à apporter aux défis industriels à l'échelle territoriale : trouver des locaux, décarboner son parc machine, recruter ou former des salariés... mais aussi planifier la transition écologique, la transition numérique et la montée en compétences des salariés de l'industrie.

**« Il n'y a que par
cette coopération
de toutes les forces
vives que nous
apporterons
des solutions »**

Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté lors de la rencontre de Dole du 15 mai 2024.

Renforcer les coopérations intercommunalités-régions en matière de politique industrielle, tel est l'objectif des partenariats qui se tissent progressivement dans les territoires sous l'impulsion d'Intercommunalités de France. Alors qu'un troisième pacte se prépare en Occitanie, deux autres conventions ont déjà été signées dans les Hauts-de-France le 18 décembre 2023 et en Bourgogne-Franche-Comté le 15 mai dernier.

**« Une méthode
partenariale inédite
entre les régions et les
intercommunalités »**

Ces partenariats permettent de valoriser plusieurs objectifs communs au service de la réindustrialisation : la sanctuarisation et l'optimisation du foncier industriel, le renforcement des compétences et de l'attractivité des métiers industriels, la décarbonation et la modernisation de l'industrie...

**La région « stratège » partenaire
d'intercommunalités
« opérationnelles »**

S'appuyant sur un partenariat inédit entre les élus des intercommunalités, de la région et les chefs d'entreprise du territoire, ces partenariats visent à accélérer la réindustrialisation autour du tandem région-intercommunalités. Ce maillage de proximité permet de

Ces déclarations proposent des méthodes pour mettre en œuvre concrètement la politique industrielle régionale, en s'adaptant aux spécificités industrielles et sociales de chaque région, de manière différenciée. Dans ce partenariat, la région opère comme stratège et chef de file quand l'intercommunalité se concentre sur l'opérationnel.

Pour Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, « la mobilisation des territoires passe par les stratégies régionales et la capacité des intercommunalités à être la porte d'entrée des industriels ». ●

AMÉLIE WORMS
ET LUCAS CHEVRIER

I N T E R C O M M U N A L I T É S

dossier

SOLIDAIRE

L'INTERCOMMUNALITÉ, ENSEMBLIER DES POLITIQUES JEUNESSE

CRÈCHES, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LOGEMENT, TRANSPORT, EMPLOI... LES COMPÉTENCES CONFIEES PAR LES COMMUNES AUX INTERCOMMUNALITÉS FONT DE CET ÉCHELON UN ACTEUR CENTRAL DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉMANCIPATION DES PUBLICS JEUNES. RETOURS D'EXPÉRIENCE ET CLÉS DE RÉUSSITE DE CES POLITIQUES TRANSVERSALES.



Une vision globale de la naissance à l'âge adulte

Dispositifs multiples et équipements dédiés, les intercommunalités ont développé des politiques locales essentielles à l'émancipation des jeunes et qui se caractérisent par leur diversité.

Au 1^{er} janvier 2023, 11,9 millions de personnes en France ont entre 15 et 29 ans. Plusieurs éléments caractérisent cette catégorie de la population. D'abord, les parcours de la jeunesse vers la « vie adulte » sont désormais davantage complexifiés, rendant une délimitation nette par tranche d'âges moins pertinente. Ensuite, dans les territoires à dominante rurale, les jeunes n'ont pas la même facilité d'accès à une offre de formation, d'études supérieures et d'emploi. À ce titre, l'absence ou la rareté des transports dans les intercommunalités rurales se traduit également par des possibilités moindres d'accès aux droits, à la santé, à la vie citoyenne, à la culture, aux loisirs... qui conditionnent également leurs perspectives de mobilité sociale.

L'écosystème des politiques de jeunesse se caractérise par un éclatement des acteurs, des approches et des niveaux d'intervention (européen, national, régional, départemental, intercommunal et communal), qui parfois se juxtaposent. Leur contenu est lui aussi au croisement de différentes politiques publiques : mobilité, insertion, santé, logement. D'où le besoin d'une approche dite « intégrée », au travers de la coopération des acteurs, pour rendre lisibles et accessibles les services, et rendre les jeunes acteurs de leur parcours.

D'autant que les jeunes sont également de plus en plus exposés à des facteurs de précarité. En 2021, 12,2 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans déclarent vivre au moins cinq privations matérielles (en matière de logement, de chauffage, d'habillement, de vacances et/ou de loisirs...). Ce contexte de rupture se renforce du fait du manque de professionnels spécialisés dans l'accompagnement de

ce public. D'importantes tensions pèsent sur les effectifs et les recrutements (animateurs et professionnels de jeunesse, professionnels de santé mentale, éducateurs spécialisés...).

Dans ces conditions, l'émancipation et l'épanouissement des jeunes revêtent un caractère d'urgence, d'enjeu de cohésion des territoires. Pour l'association Intercommunalités de France, il s'agit moins de réclamer à l'État de nouvelles compétences que de structurer collectivement une réelle politique de jeunesse. L'empilement des dispositifs, des programmes, des critères d'éligibilité rend l'action publique illisible.

L'intercommunalité peut contribuer à faire le lien entre les acteurs locaux, dans une logique partenariale et transversale, à rebours d'une logique de guichet unique qui constituerait une réponse inadaptée aux besoins de la diversité des jeunes. Par son périmètre – celui du bassin de vie des jeunes –, et par ses compétences, l'intercommunalité assume un rôle d'ensemblier, pertinent au regard de l'architecture et des besoins de cette politique publique.





© Adobe stock



Une action transversale et coordonnée

Au-delà de l'inscription statutaire d'actions à destination des moins de 30 ans, il s'agit pour de nombreuses intercommunalités d'aller vers un projet éducatif plus global. En effet, en intelligence avec les maires et selon leurs volontés de transfert, l'intercommunalité se voit de plus en plus confier des compétences en matière de petite enfance (pour plus de 900 intercommunalités), d'enfance (le péri et l'extrascolaire, ATSEM, dispositifs de soutien après l'école) et de politique jeunesse. Cette vision garantit une continuité éducative des usagers des services de leur naissance à l'âge adulte. Ce travail collectif est réalisé au sein de différents cadres : projet éducatif de territoire intercommunal (en complémentarité des projet éducatif territorial (PEDT) communaux), projet éducatif et social local (PESL), convention territoriale globale (CTG)... Dans cette appréhension globale, la volonté politique est la même. Il s'agit de rendre accessibles les informations et dispositifs, et de construire à partir des attentes et pratiques des jeunes.

« L'identification d'un élu référent est un levier facilitateur »

Dans un contexte de tensions sur les effectifs des professionnels, mais également d'absence de régulation à la main des collectivités sur les services à destination des publics « fragiles » de leurs territoires, l'intercommunalité peut assurer la continuité des services publics essentiels. Par la mutualisation des postes, des équipements :

- pour que les communes proposent des accueils adaptés et de qualité ;
- pour éviter les inégalités territoriales ;
- par la possibilité de s'entendre, par exemple, sur des critères de mixité sociale à respecter au sein du bassin de vie.

Soutenir la mobilité géographique des jeunes

Réalisée auprès de huit intercommunalités, l'enquête conduite en 2023 par l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfant et de jeunes) et Intercommunalités de France sur les projets intercommunaux en matière de jeunesse, met en avant différents niveaux d'intervention parmi les offres de services et dispositifs d'accompagnement à destination des jeunes.

D'abord il faut sensibiliser et d'informer tous les jeunes sur leurs droits, santé, dispositifs spécifiques, avec un fort enjeu de centralisation, (site Internet dédié, Service infos jeunes, format de Pass Ados...).

Ensuite, il s'agit de mettre en place des dispositifs de soutien aux mobilités géographiques et sociales (politiques tarifaires sur les transports, appui aux projets de mobilité ou d'engagement des jeunes) et à l'insertion professionnelle (travail avec les Missions locales, forum des métiers dès le collège...).

Ces dispositifs d'accompagnement et de soutiens aux projets des jeunes peuvent être intégrés au sein d'un projet ou d'une convention multipartite (PEDT, CTG).

L'enquête dégage également trois grands enseignements pour aller vers une démarche intégrée des politiques jeunesse. Tout d'abord, prendre le temps du diagnostic et créer les bases d'un langage commun entre les différents acteurs. Ces étapes permettent une vision plus prospective des jeunes et de leurs besoins. Puis il faut considérer l'importance d'investir dans une ingénierie dédiée, et celle de bénéficier d'un cadre intercommunal pour mutualiser les ressources et assurer une équité entre les communes. Enfin, il s'agira d'animer des dynamiques partenariales entre différents acteurs et différentes échelles territoriales. Un enjeu fort en termes de gouvernance des politiques locales porte sur le bloc local lui-même. Les modes de gestion des structures peuvent varier d'une commune à une autre, tout comme le degré de coopération entre elles, et le développement d'une politique intercommunale doit tenir compte de ce contexte. L'identification d'un élu sur le sujet, s'entourant d'élus municipaux et communautaires, est à cet égard un levier facilitateur. ●

MARIE MORVAN

COMMENT CONSTRUIRE UNE POLITIQUE JEUNESSE INTERCOMMUNALE ?

Retour sur l'enquête conduite par l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) et Intercommunalités de France auprès de huit territoires en 2023, qui propose quatre étapes pour élaborer une politique jeunesse intercommunale.





DAVID CLUZEAU

délégué général d'Hexopée

« Nous travaillons à résorber le temps partiel subi des animateurs »

David Cluzeau, délégué général d'Hexopée, organisation professionnelle de l'éducation populaire, revient sur les défis des métiers liés aux politiques jeunesse, alors que 72,4 % des employeurs déclarent avoir eu des tensions de recrutement en 2024.

VOUS ÊTES DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE HEXOPÉE. QUELLES SONT LES MISSIONS DE CETTE STRUCTURE ?

Hexopée est l'organisation professionnelle de l'Éducation populaire. Nous regroupons les employeurs, majoritairement associatifs des quatre branches de l'Éducation populaire : ECLAT (ex-animation), sport, habitat et logement accompagné ainsi que la branche du tourisme social et familial.

Syndicat d'employeurs, nous produisons des normes juridiques en lien avec les organisations syndicales de salariés, dans les cadres paritaires de négociations sur les conventions collectives. Nous avons aussi la responsabilité de représenter et de défendre les intérêts de l'Éducation populaire « en tant que filière économique ». Enfin, Hexopée travaille de façon prospective sur ses quatre branches, pour anticiper les mutations à venir notamment en matière d'attractivité de nos métiers et d'évolution des professions de notre secteur.

COMMENT DÉFINIR LES PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE ?

Les salariés de l'Éducation populaire ne sont pas uniquement des professionnels de la jeunesse, bien que les jeunes occupent une part importante de leur activité. Les métiers de l'Éducation populaire sont avant tout des métiers de l'émancipation, en ce qu'ils donnent les outils et pratiques nécessaires aux bénéficiaires de ces activités pour progresser, via la pratique d'activités sportives, culturelles, de loisirs...

Dans le lien entre éducation populaire et

collectivités, cela se traduit par un positionnement de nos associations en complémentarité de l'Éducation nationale, notamment dans les temps périscolaires et extrascolaires qui, loin d'être un « mode de garde des enfants » sont un temps privilégié de leur développement.

« L'accessibilité et le financement des formations est le premier frein à l'emploi »

QUELLES SONT LES MUTATIONS QUI TRAVERSENT CES PROFESSIONS CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Les professionnels de l'Éducation populaire ne sont pas déconnectés de leur époque et de ses mutations profondes. Nous en identifions trois chez Hexopée. La première est démographique, avec le vieillissement de la population et les ajustements que cela nécessite d'opérer, en matière d'accès tout au long de la vie aux activités d'Éducation populaire. La deuxième relève du numérique, avec le développement de ces outils auxquels il faut éduquer à l'utilisation, mais aussi en ce qu'ils sont une source de développement de nouveaux champs pour l'Éducation populaire. Enfin, la troisième mutation réside dans la nécessaire transition environnementale. Sur ce point, les associations adhérentes d'Hexopée,

qui comprennent notamment celles d'éducation à l'environnement (France Nature Environnement, etc.) ont été des pionnières.

Pour travailler ces mutations, nous produisons des « notes de tendances » chaque année pour chacune de nos branches. Nous appréhendons ces sujets aussi en lien avec nos partenaires qui partagent ces questionnements et en particulier le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ainsi que les élus et agents des collectivités territoriales. À ce titre, nous organisons des rencontres de l'Éducation populaire régulièrement dans différents territoires.

COMMENT CARACTÉRISEZ-VOUS L'ESOUFFLEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ, LES TENSIONS DE RECRUTEMENT ET LES PROBLÉMATIQUES DE FORMATION QUI TOUCHENT LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ?

Hexopée produit annuellement un baromètre sur les enjeux économiques et d'activité et sur les tensions de recrutement. Nous notons que l'activité ne « s'essouffle » pas, mais qu'elle a atteint un plateau, et ne progresse plus malgré des besoins qui augmentent. Cela est notamment dû à une carence dans les solutions de soutien, de valorisation et de financement de ces activités nouvelles.

Concernant les recrutements, ils suivent la dynamique d'activité. Toutefois, nous avons

réagi comme employeurs en lien avec les causes de ces difficultés de recrutement. Les minima conventionnels ont augmenté de 10 %. Nous travaillons à résorber le temps partiel subi et à valoriser les temps de préparation pédagogique des animateurs. Enfin, nous investissons énormément dans l'accessibilité et le contenu des formations professionnelles, qui constituent un véritable levier d'attractivité et d'évolution de nos professions.

« Hexopée milite pour la création de projet éducatif de territoire (PEDT) de nouvelle génération »

DISPOSEZ-VOUS DE DONNÉES CHIFFRÉES CONCERNANT CES TENSIONS ?

Oui, 72,4 % des employeurs déclarent avoir eu des tensions de recrutement cette année. Et pour 40 % des employeurs, la situation n'a pas évolué depuis 2022. 6 561 postes restent à ce jour vacants dans les 1701 structures employeuses ayant répondu à l'enquête, et les 16 296 projets de recrutement dans les mois à venir (10 786 en 2022) témoignent d'une demande toujours soutenue. Pour 68 % des 1701 répondants, l'accessibilité et le financement des formations est ainsi le premier frein à l'emploi, devant les difficultés liées à la mobilité des salariés et à leur logement (57 %) et l'amplitude

horaire des postes (53 %). En 2022, les premières causes de tensions étaient le niveau des salaires et les temps partiels, nous voyons ces chiffres comme des encouragements devant les décisions fortes prises par les adhérents d'Hexopée en matière de rémunérations.

QUELLES SONT VOS PROPOSITIONS FACE À CES URGENCES ? ET COMMENT LES COLLECTIVITÉS ET LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE PEUVENT-ELLES FAIRE FRONT COMMUN ?

Hexopée milite depuis plusieurs années pour la création de projet éducatif de territoire (PEDT) « de nouvelle génération ». Cet outil n'a que des vertus. Piloté par les collectivités, il permet à toutes les parties prenantes de l'éducation de s'associer, et de penser leur complémentarité sur un territoire donné, au plus proche des réalités des habitants. Doté de moyens par l'État, il favorise ainsi une vision émancipatrice de l'éducation des jeunes.

De façon plus générale, il y a un enjeu essentiel à favoriser la coconstruction des politiques publiques entre collectivités et associations. C'est-à-dire à partager un langage commun, à exprimer clairement les points de concorde et ceux de controverse, pour avancer vers nos objectifs collectifs en faveur de l'émancipation de tous les habitants et de la cohésion sociale. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR **ELSA PRADIER**



© CCVO / La communauté de communes de la Vallée d'Osseau a lancé en 2023 un conseil intercommunal de la jeunesse qui organise des activités.



NICOLAS GRIVEL

directeur général de la CNAF

« L'intercommunalité permet une plus grande cohérence de l'offre pour les jeunes »

Le directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) souligne la place des intercommunalités dans la réponse aux besoins des jeunes et leur importance en matière de financement de ces services publics.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS RELATIFS À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE INVESTIS PAR LES INTERCOMMUNALITÉS AU SEIN DE LEUR CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ?

La quasi-totalité des CTG, des communes ou des EPCI, comportent un axe enfance-jeunesse dans lequel elles s'engagent en faveur de services pérennes et de qualité pour les 3-17 ans... Ainsi, à partir des diagnostics de besoins des familles, les intercommunalités investissent massivement dans les accueils de loisirs péri et extrascolaires, les structures en faveur des ados ainsi que les centres sociaux. Certaines s'impliquent également dans d'autres dispositifs tels que les promeneurs du net et les Points d'accueil et d'écoute jeunes.

Les CAF veillent à coordonner leur contenu avec le projet éducatif de territoire (PEDT)¹, en expérimentant notamment des solutions éducatives dédiées aux territoires ruraux via le dispositif « Territoires éducatifs rural » (TER)², qui vise à favoriser les rencontres et la réussite éducative.

Mais au-delà des dispositifs, la CTG cherche à faciliter la mobilisation de l'ensemble des acteurs et réseaux associatifs locaux, référents via associative des services départementaux de la jeunesse, de l'éducation et des sports (SDJES), groupes d'appui départementaux (GAD), collectif des associations

complémentaires de l'école (CAPE), services du conseil départemental, etc.

EN QUOI L'INTERCOMMUNALITÉ VOUS SEMBLE-T-ELLE UNE ÉCHELLE PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTE POUR CES VOLETS, DANS LA CONTINUITÉ DU VOLET PETITE ENFANCE ?

L'échelle intercommunale constitue un levier intéressant de mutualisation des coûts et assure une plus grande sécurité financière, qui facilite la pérennité des structures existantes et le développement de nouvelles, surtout en milieu rural. Elle permet également une plus grande cohérence de l'offre en termes de bassin de vie pour les populations. Vous avez raison d'indiquer que les volets enfance-jeunesse s'inscrivent en continuité de la petite enfance. En effet, la question de la conciliation vie privée-vie professionnelle ne s'arrête pas à l'entrée des enfants en maternelle. Il y a un réel enjeu de continuité des services et de continuité éducative dans la poursuite d'une offre d'accueil et d'accompagnement jusqu'à la fin de l'adolescence, et même au-delà. Pour les parents, le développement d'une offre dédiée constitue un réel besoin. Et pour la société, ces services contribuent à la cohésion sociale en renforçant l'égalité des chances et le vivre-ensemble.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG) 2023-2027 EST MARQUÉE PAR UN EFFORT IMPORTANT SUR LA PETITE ENFANCE, NOTAMMENT AVEC LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE. DE NOUVEAUX DISPOSITIFS VIENDRONT-ILS ÉTOFFER LES VOLETS ENFANCE ET JEUNESSE DANS LES PROCHAINES COG ?

À ce jour, il est encore trop tôt pour connaître le contenu de la prochaine COG. Nous devons d'abord mettre en œuvre les nombreuses mesures de l'actuelle, qui prévoit la création d'un complément inclusif pour favoriser l'accueil d'enfant porteur de handicap en centre de loisirs, la revalorisation de nos aides, dont le doublement de l'aide au BAF, le financement intégral de la pause méridienne, la création d'une prestation de service nationale pour les points d'accueil et d'écoute jeune... Les CAF sont très engagées pour le secteur et nous devons continuer à évaluer ces actions et à convaincre de leurs effets vertueux pour les enfants, les jeunes, leurs parents et la société toute entière. ●

ELSA PRADIER

¹ Plus d'un tiers des PEDT sont ainsi conclus dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - PEDT

² Pendant du Programme de réussite éducative sur les territoires « politique de la ville », les territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Le dispositif est expérimenté sur 23 territoires-pilotes.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

© Communauté d'agglomération du Libournais / La CALI a créé et rénové des lieux dédiés aux 12-25 ans.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS : UNE POLITIQUE JEUNESSE À L'ÉCHELLE DE 45 COMMUNES

EN DIX ANS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI), EN GIRONDE, A FONDÉ UN SERVICE JEUNESSE FRÉQUENTÉ AUJOURD'HUI PAR 2600 JEUNES, SOIT 30 % DE CETTE TRANCHE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE.

« **B**ien qu'ayant des résultats scolaires comparables, les jeunes de la CALI postulaient moins à des formations en dehors de l'agglomération que ceux du reste de l'académie; et ceux en BTS partaient moins à l'étranger pour leurs études ». Voilà comment Thierry Marty, vice-président de la communauté d'agglomération du Libournais (CALI) délégué à la Jeunesse, résume le constat fait quand, en 2012, son intercommunalité tout juste créée cherchait à construire une politique cohérente pour les jeunes de ses 45 communes. Pour favoriser leur émancipation, l'intercommunalité a misé sur un projet en trois axes : l'ouverture et la mobilité, le développement des talents, et la facilitation des rencontres entre jeunes.

BIJ et Espaces jeunes

Cette politique s'est d'abord traduite par la création ou la rénovation de lieux pour les 12-25 ans sur tout le territoire, dans lesquels travaillent une vingtaine d'agents. À Libourne, ville-centre, ils disposent d'un Bureau d'information jeunesse (BIJ), mais aussi depuis une dizaine d'années d'un Espace jeunes de 350 m² dédié aux lycéens, à côté du skate-park. Six autres Espaces jeunes, plutôt tournés vers les collégiens, sont répartis dans six autres communes – y compris des petites. Ces espaces sont à la fois des lieux de vie, avec un accueil libre et des équipements à disposition, des lieux de loisirs, mais aussi une porte d'entrée vers des acteurs chargés d'orientation, d'emploi, de santé, de logement... Une multitude de dispositifs viennent compléter l'offre : concours d'éloquence, organisation de séjours à l'étranger – notamment grâce à une accréditation Erasmus + –, accompagnement au montage de projets, accès à une salle de répétition, ateliers de réalisation de films, chaîne Youtube... Ou encore le CALI Pass Été, qui leur permet chaque année de participer à 15 activités estivales gratuitement sur tout le territoire. Le tout est accessible grâce au réseau de transport Calibus, lui aussi gratuit,

qui dessert les 45 communes. Coût de cette politique : 500 000 euros, hors ressources humaines et entretien des bâtiments, dont 30 à 40 % sont des projets financés par la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde, l'Europe, la CAF.

Construire une offre souple adaptée aux demandes

Le fonctionnement des Espaces jeunes se veut simple : « *Tout jeune qui habite sur le territoire peut s'inscrire. Certains espaces peuvent être utilisés hors horaires d'ouverture : pour répéter pour un concert, organiser une soirée... Nous sommes dans un système de confiance et de souplesse. Nous souhaitons développer leur capacité à s'organiser et à développer des projets* », détaille Thierry Buffetaud, coordonnateur Jeunesse à la CALI. Côté équipe d'animation, cela suppose de travailler différemment : « *Ce ne sont pas que des propositions descendantes, il faut aussi s'adapter aux demandes* », explique-t-il. Le défi pour l'agglomération a donc été d'intégrer les obligations et procédures inhérentes à un public jeune, tout en gardant cette souplesse.

1400 bénéficiaires du CALI Pass Été

Aujourd'hui, grâce à une communication appuyée, les Espaces jeunes sont bien implantés : 2600 jeunes y sont inscrits, 250 partent chaque année grâce à Erasmus +, 1400 bénéficient du CALI Pass Été en 2024... « *Environ 30 % des jeunes du territoire sont en lien avec l'un des espaces* », résume Thierry Marty. ●

« **Une très bonne connaissance du public, permettant d'identifier de nouvelles pistes de travail** »

JULIE DESBIOLLES



Communauté d'agglomération du Libournais (CALI) (Gironde)

En chiffres

45
communes

91 000
habitants

570 km²
de superficie

RETOUR D'EXPÉRIENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU : UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

DEPUIS UN AN, UNE QUINZAINE DE COLLÉGIENS VOLONTAIRES DE 11 À 16 ANS MANDATÉS POUR DEUX ANS SE RÉUNISSENT CHAQUE MOIS AFIN DE COCONSTRUIRE LA POLITIQUE JEUNESSE DU TERRITOIRE.



Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) (Pyrénées-Atlantiques)

En chiffres

18 communes

9500 habitants

620 km² de superficie

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) mobilise les jeunes dès le collège. Alors que l'intercommunalité souhaitait consulter davantage les citoyens pour construire son SCoT, l'idée est venue d'intégrer les adolescents. « Dans le cadre du diagnostic de la Convention territoriale globale, nous avons ciblé un manque d'offre pour les jeunes. Nous pensions à des Espaces jeunes. L'idée d'un Conseil intercommunal des jeunes était donc d'être en lien direct avec eux pour affiner le diagnostic et construire une offre de service en adéquation avec leurs besoins », se souvient Sophie Escale, chargée de Coopération territoriale à la CCVO. Depuis septembre 2023, l'intercommunalité a donc lancé un Conseil intercommunal des jeunes : une quinzaine de collégiens volontaires de 11 à 16 ans, mandatés pour deux ans, se réunissent un samedi par mois. Accompagnés

par l'association Les Francas, ils travaillent sur des sujets qu'ils choisissent. Après une sensibilisation au rôle de l'intercommunalité et l'organisation d'un séjour à Paris, ils ont commencé en 2024 à s'intéresser à la problématique des loisirs. Fin mai, ils ont organisé leur première après-midi de jeux. « Nous essayons de leur apprendre la méthodologie de projet, l'évaluation des coûts... Et nous leur apprenons à défendre leur projet devant les élus en conseil communautaire », détaille Sophie Escale. Un an après le lancement, malgré quelques défis – faire adhérer les collèges pour réussir à recruter, expliquer ce qu'est une intercommunalité –, c'est un succès... Et une vraie avancée pour les politiques publiques : « qui veulent travailler sur la mobilité, un sujet central pour notre territoire rural et de montagne : c'est particulièrement intéressant de les entendre », anticipe Jean-Paul Casaubon, président de l'intercommunalité. ●

JULIE DESBIOLLES

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION : UN PROJET DE TERRITOIRE DÉDIÉ AUX MOINS DE 30 ANS

À SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION EN CÔTES-D'ARMOR, LA POLITIQUE JEUNESSE DE L'INTERCOMMUNALITÉ S'EST CONSTRUITE AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE L'EXODE DES JEUNES. UN PROJET TERRITORIAL POUR LES MOINS DE 30 ANS A ÉTÉ ÉLABORÉ PAR L'INTERCOMMUNALITÉ.



Saint-Brieuc Armor Agglomération (Côtes-d'Armor)

En chiffres

32 communes

150 000 habitants

600 km² de superficie

« L'un des objectifs est d'inverser cette tendance à l'exode des jeunes à l'horizon 2040 », expose Christophe Boscher, directeur général adjoint de l'agglomération. Le projet prévoit une première phase d'observation préalable via une étude : « Portrait des jeunes », une publication dédiée par l'Observatoire du logement étudiant (OTLE), une enquête intitulée « Culture et Vie étudiante ». Grâce à une chargée de mission jeunesse, l'objectif est aussi de pousser tous les services de l'agglomération à intégrer un volet jeunesse dans leurs projets : culture, santé, logement, mobilité... Enfin, l'agglomération cherche à susciter l'implication de ce public. Rencontres de la jeunesse, rencontre avec les associations étudiantes, Bourses Zéphyr pour concrétiser leurs projets, de nombreuses initiatives sont menées.

Et plus récemment, la collectivité a reçu l'accréditation Erasmus +. « Nous sommes lauréats du programme "Place aux jeunes" : nous disposons d'une bourse de 120 000 euros, sur 30 mois, pour engager les jeunes dans l'aménagement urbain », explique Laurence Penhouët, directrice générale des services à l'agglomération. Toutes ces actions sont faites en concertation régulière entre élus et professionnels de tout le territoire, afin de « démultiplier les actions », précise-t-elle. Alors que le projet est tout juste lancé, la directrice y voit déjà un certain dynamisme. « Il est indispensable de solliciter les jeunes pour élaborer les politiques publiques. Quand on leur demande de participer, c'est un public très moteur », conclut-elle. ●

JULIE DESBIOLLES

RETOUR D'EXPÉRIENCE

AGGLO DE FOIX-VARILHES : UN LIEU MIXTE DONNANT ACCÈS À DES ACTIVITÉS ET À DES RESSOURCES

L'AGGLOMÉRATION DE FOIX-VARILHES, DANS L'ARIÈGE, CONCRÉTISE SA POLITIQUE JEUNESSE AU TRAVERS D'UN LIEU CENTRAL DE 1000 M² QUI PROPOSE AUX JEUNES DES ACTIVITÉS ET L'ACCÈS À DES PROFESSIONNELS PROFESSIONNELS, DU CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE JUSQU'AU PSYCHOLOGUE.

Dans une agglomération comprenant une ville-centre de presque 10 000 habitants et 41 petites communes, comment construire une politique jeunesse ambitieuse et cohérente ? Pour l'agglomération Foix-Varilhes, le choix a été fait de créer un lieu central regroupant les acteurs de la jeunesse. À partir de ce site, des animateurs circulent dans l'agglomération et dialoguent avec les communes plus rurales. La structure a été dénommée le PAAJIP, pour « Pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention ».

Un Pôle jeunesse sous forme d'association

Le PAAJIP prend ses racines dans l'histoire de l'intercommunalité. « En 2008, l'association Foix adolescence jeunesse information prévention (FAJIP) naissait, et fédérait la mission locale, le bureau d'information jeunesse, le contrat local de sécurité et prévention délinquance, l'association Léo Lagrange. En 2017, elle a décidé de travailler avec l'agglomération tout juste créée. Elle est devenue PAAJIP », raconte Fabien Guichou, directeur de l'établissement. Le PAAJIP est donc une association à laquelle l'agglomération donne des moyens. Elle met à disposition deux agents, a investi deux millions d'euros pour construire ses locaux, et lui délivre chaque année une subvention de 300 000 euros ainsi que 100 000 euros pour entretenir le bâtiment. Ces moyens sont complétés par d'autres partenaires : la CAF, l'État, etc.

« Une carte de transports jeunes »

1000 m² dédiés à la jeunesse

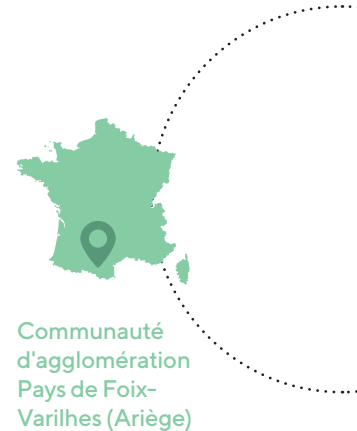
Le PAAJIP se donne pour objectif l'accès à la culture et l'accueil des initiatives des jeunes, mais aussi à la couverture des besoins touchant aux addictions, à la formation, à la prévention, la santé... Le projet s'incarne dans un bâtiment né en 2022. 1000 m² dans le centre de Foix, regroupant neuf métiers : pédopsychiatre, psychologue, éducateur spécialisé, infirmière, médiateur, conseiller en insertion professionnelle, informateur jeunesse, animateurs. Des associations dédiées à la culture, l'insertion, la formation, la santé y sont aussi hébergées. Le lieu est accessible du lundi au samedi – voire au-delà pour certains espaces – pour divers usages : travailler au studio d'enregistrement, pratiquer une activité ou participer à

un événement, ou simplement faire un baby-foot... Le PAAJIP propose aussi un volet « Projets », pour accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leurs idées : voyages, associations, événements. Le PAAJIP se positionne comme lieu-ressource pour les jeunes, les professionnels. Il se complète d'une carte de transports jeunes à 10 euros par an. « Nous avons réparti nos animateurs par territoire, afin que chaque élu ait un interlocuteur. Nous leur proposons des ressources dont ils peuvent se saisir pour créer des dynamiques locales », explique Fabien Guichou.

100 visites par jour

Alors qu'une centaine de jeunes passent au PAAJIP chaque jour, un diagnostic mené en 2022 montre leur satisfaction sur l'accès à la culture et aux loisirs. Prochaine étape : développer les volets « social » et « santé ». Avec une inquiétude : les financements. « L'État finance par projet, mais ils ne sont pas toujours en cohérence avec notre politique jeunesse et ils demandent beaucoup d'ingénierie », détaille Fabien Guichou. Une inquiétude que partage Thomas Fromentin, président de l'agglomération. « Nous avançons des financements pérennes, par convention d'objectifs. Mais aujourd'hui, la question de la stabilité des financements devient cruciale ».

JULIE DESBIOLLES



Communauté
d'agglomération
Pays de Foix-
Varilhes (Ariège)

En chiffres

42
communes

32 100
habitants

450 km²
de superficie

© PAAJIP



LE BAIL À CONSTRUCTION : OUTIL JURIDIQUE DE VALORISATION DU FONCIER DES INTERCOMMUNALITÉS

CONFRONTÉES À LA RARÉFACTION DU FONCIER, LES INTERCOMMUNALITÉS ADAPTENT LEURS MODES D'INTERVENTION. LE RECOURS AU BAIL À CONSTRUCTION SE MULTIPLIE. RETOUR SUR LES CONTOURS JURIDIQUES DE CET OUTIL DE PLUS EN PLUS MOBILISÉ POUR ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE ET LA VALORISATION DU FONCIER INTERCOMMUNAL.

Le cadre juridique du bail à construction

Le bail à construction¹ est un contrat par lequel le preneur s'engage, à titre principal, à édifier des constructions sur le terrain appartenant au bailleur, ainsi qu'à en assurer la conservation en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

Conclu pour une durée comprise entre 18 et 99 ans, le bail à construction présente l'avantage pour l'intercommunalité de conserver la propriété du foncier, tout en permettant au preneur d'en disposer, en vue de l'édification des constructions envisagées, en contrepartie du versement d'un loyer.

Le bail à construction permet également à l'intercommunalité bailleusesse d'acquérir, en fin de bail, la propriété des constructions édifiées par le preneur.

Dans le même temps, le preneur se voit conférer un droit réel immobilier, qui peut être hypothéqué, au même titre que les constructions qu'il aura édifiées. Il peut

également céder tout ou partie de ses droits ou les apporter en société, ainsi que consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail.

Bail à construction et domanialité publique : une compatibilité encadrée

Les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité² qui régissent le domaine public exigent que le régime juridique du bail à construction fasse l'objet d'aménagements dérogatoires lorsqu'il est conclu sur une dépendance du domaine public.

En effet, le juge administratif a précisé que le bail à construction, lorsqu'il est conclu sur le domaine public, doit respecter les règles énoncées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) relatives aux autorisations d'occupation du domaine public constitutives de droits réels³.

¹ CCH, art. L251-1 et s.

² CGPPP, art. L. 3111-1.

³ CE, 11 mai 2016, n° 390118 ; CAA de Marseille, 25 octobre 2021, n° 19MA00191.

« Le bail à construction présente l'avantage pour l'intercommunalité de conserver la propriété du foncier »



Les conséquences de la conciliation du régime juridique du domaine public et de celui du bail à construction fixé par le Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont été précisées par le juge administratif⁴ pour plusieurs des clauses du bail à construction :

- pour être compatible avec les dispositions du CGPPP⁵, la durée du bail à construction consenti sur le domaine public ne saurait excéder 70 ans (contre 99 ans en application du régime de droit commun du bail à construction);
- le bail à construction ne peut permettre au preneur d'hypothéquer sans limitation le droit réel immobilier qui lui est conféré, sauf à méconnaître les dispositions du CGCT et du CGPPP⁶;
- tout transfert ou cession des droits réels immobiliers conférés par le bail à construction par le preneur ne peut davantage être réalisé qu'avec l'accord de l'intercommunalité bailleresse⁷.

Point de vigilance : le risque de requalification en contrat de la commande publique

Le bail à construction ne revêt pas, en principe, la nature d'un contrat de la commande publique.

En effet, il n'a pas pour objet de répondre au besoin de l'intercommunalité, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent, ni de confier à un opérateur économique l'exécution de travaux ou la gestion d'un service, avec une part de risque supportée par ce dernier⁸.

Toutefois, la distinction peut parfois apparaître ténue selon les montages retenus.

« Les principes régissant le domaine public exigent que le régime juridique du bail à construction soit aménagé lorsqu'il est conclu sur l'une de ses dépendances »

Aussi, en pareille situation, le juge administratif s'attache, d'une part, à vérifier la personne à l'origine du projet. Tout risque de requalification sera alors écarté si l'opération est le fait d'une initiative exclusivement privée.

D'autre part, le juge administratif opère un contrôle de « l'influence déterminante sur la nature et la conception » des constructions que le preneur est chargé d'édifier⁹.

Le risque de requalification du bail à construction en contrat de la commande publique n'est pas sans conséquence pour l'intercommunalité : les règles relatives à la publicité et à la mise en concurrence préalable devront être observées. À défaut, ce manquement aux obligations posées par le Code de la commande publique (CCP) serait de nature à entacher le contrat d'irrégularités, sanctionnées par le juge administratif.

Respect d'une procédure de sélection préalable

Pour mémoire, sous l'influence du droit européen, la loi a consacré l'obligation, pour l'autorité compétente, d'« organiser librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester » lorsque le titre portant occupation du domaine public permet à son titulaire de l'occuper ou de l'utiliser en vue d'une exploitation économique¹⁰.

Ainsi, si le bail à construction consenti sur le domaine public intercommunal répond à ces conditions, l'intercommunalité devra respecter les règles de publicité et de sélection préalable¹¹.

En revanche, en application d'une jurisprudence récente¹², il pourrait être envisagé que les baux à construction conclus sur le domaine privé ne soient pas soumis à cette procédure. La mise en œuvre de cette jurisprudence appelle néanmoins la vigilance, car le droit européen, dont découle l'évolution du droit interne français, ignore la distinction opérée entre le domaine public et le domaine privé¹³. ●

JULIE COTELLE

⁴ CAA de Marseille, 25 octobre 2021, n° 19MA00191.

⁵ CGPPP, art. L. 2122-6 : « Le titre fixe la durée de l'autorisation, en fonction de la nature de l'activité et de celle des ouvrages autorisés, et compte tenu de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder soixante-dix ans ».

⁶ CGCT, art. L. 1311-6-1; CGPPP, art. L. 2122-8.

⁷ CGPPP, art. L. 2122-7.

⁸ CCP, art. L. 1111-1 (marchés publics) et L. 1121-1 (concessions).

⁹ TA de Paris, 6 mai 2019, n° 1801863.

¹⁰ CGPPP, art. L. 2122-1-1.

¹¹ Les règles juridiques relatives à cette procédure ont fait l'objet d'une analyse au sein d'une analyse dans le n° 293 de mai 2024, p. 26-27 « Occupation du domaine public : quelle procédure de sélection préalable ? ».

¹² CE, 2 décembre 2022, n° 460100.

¹³ *Ibid.*



I N T E R C O M M U N A L I T É S

échos des territoires



MÉTROPOLE DE TOURS : L'ÉTUDE DES SOLS DANS LE CADRE DU PLUI

À L'HEURE DE L'ÉLABORATION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI), LES DÉBATS MENÉS PAR LA MÉTROPOLE DE TOURS (22 COMMUNES, 390 KM², 300 000 HABITANTS) ONT FAIT ÉMERGER UNE FORTE VOLONTÉ D'ACTION FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE.



© Tours Métropole Val de Loire

Tours Métropole
Val de Loire,
Indre-et-Loire
(Côte-d'Or)

Au-delà de la préservation de la trame verte et bleue, la métropole de Tours se pose la question de la mise en place d'une politique de protection et de restauration des sols. L'enjeu de ces mesures est d'assurer la protection des fonctions écologiques des sols, indispensables notamment à la préservation de la biodiversité, à la gestion de l'eau et des risques, en particulier l'inondation, à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de la nature en ville apparaît comme un objectif prioritaire pour de nombreuses collectivités. L'adaptation au changement climatique est mise en avant dans ces démarches et reprise par le Code de l'urbanisme. La qualité des sols doit désormais être intégrée dans la stratégie de préservation et de restauration de la nature mise en place par les documents d'urbanisme, reconnaissant ainsi le rôle-clé des sols.

Élaborer une échelle de variation des sols

Dans cette perspective, la recherche menée par le programme POPSU Tours vise à identifier les outils réglementaires permettant de prendre en compte la qualité des sols dans les PLU. Ces travaux pluridisciplinaire regroupent des juristes, biologistes, pédologues, archéologues, géographes, aménageurs. Ce projet se complète d'outils incitatifs et d'outils de droit privé à l'heure où l'objectif de densification, renforcé par le ZAN (zéro artificialisation nette), impose des choix sur les fonctions des sols à privilégier et sur les zones à préserver ou à renaturer.

L'objectif de la recherche est de pouvoir proposer un gradient (taux de variation) permettant d'identifier les sols en capacité « potentielle » de remplir tout ou partie des fonctions exercées par un sol naturel. Concernant les secteurs urbains, seront étudiés les jardins des lotissements, objets de convoitise pour la densification, et les zones d'activités commerciales, artisanales, industrielles en cours de conversion avec une attention particulière portée aux friches.

Le croisement des disponibilités foncières et des usages et enjeux des sols avec la « qualité » des sols pourrait permettre de construire une stratégie urbaine mise en œuvre par le règlement et les Orientations d'aménagement et de programmation du PLU, appuyés sur un diagnostic territorial et justifiés par une évaluation environnementale.

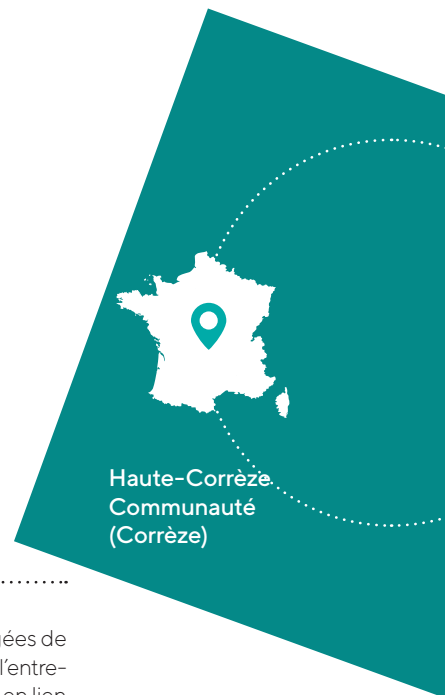
Ces outils pourraient être complétés par le recours à des procédures de droit privé telles que les obligations réelles environnementales (ORE), les cahiers des charges des lotissements... pour que les sols, garants de notre avenir, restent le plus « vivants » possible. ●

**CAMILLE DREVEAU, CORINNE MANSON,
DAMIEN THIERRY DE LA PLATEFORME POPSU TOURS**



HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ EXPÉRIMENTE LA « CUEILLETTE ANTHROPOLOGIQUE » POUR SA POLITIQUE DE L'EAU

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ S'EST ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION CITOYENNE INÉDITE DEPUIS DÉCEMBRE 2023. CETTE DÉMARCHÉ S'INSCRIT DANS LA PRÉPARATION DES ASSISES DE L'EAU ORGANISÉES SUR LE TERRITOIRE EN SEPTEMBRE 2024.



Une des priorités du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté est d'investir le sujet des transitions. L'idée est alors venue de proposer une démarche de dialogue citoyen en amont des Assises de l'eau. L'objectif : travailler avec les habitants en recueillant leurs besoins et idées et en leur proposant des informations sur le sujet. En interne, le projet a été présenté aux élus et a recueilli une large adhésion. Treize d'entre eux ont même souhaité rejoindre le groupe de travail pour préparer la concertation de manière opérationnelle.

Pour mener ce projet, l'intercommunalité a développé une méthode inédite dénommée « la cueillette anthropologique ». Ce concept déposé a été créé par l'anthropologue Stéphanie Douillard. Concrètement, il s'est agi dans un premier temps de réaliser 135 entretiens d'environ 45 minutes chacun, menés par des agents de la communauté de communes, auprès d'un panel d'habitants de 16 à 85 ans. Ces derniers étaient sélectionnés par les maires des communes participantes comme l'explique Philippe Roche, vice-président de Haute-Corrèze Communauté, associé à la démarche depuis son lancement : « Il a fallu l'aide des maires pour cibler des gens dans la bonne tranche d'âge dans un temps contraint et la plupart d'entre eux ont joué le jeu car 43 communes étaient représentées ». Le sujet de l'eau a constitué le fil rouge de la concertation mais n'a volontairement pas été communiqué aux maires et aux habitants sélectionnés et n'a été révélé qu'au moment des échanges. Ce processus innovant a permis d'aller à la rencontre des habitants et a mobilisé 15 agents volontaires pendant neuf mois.

Les cueilleurs et les cueillis

Les agents de la collectivité étaient d'ailleurs eux aussi invités à rejoindre le projet sur la base du volontariat. Ils ont d'abord bénéficié de plusieurs demi-journées de formation. Celles-ci visaient à les sensibiliser aux questions de transition, d'écoute active, et ont donné lieu à la construction d'outils, mis ensuite en œuvre de manière concrète. Chaque entretien de la cueillette se déroulait sur le même modèle, en quatre phases. En première partie, les agents, appelés « les cueilleurs » invitaient les personnes interrogées, « les cueillis » à parler de leur lien au territoire de Haute-Corrèze Communauté. Puis personnes choisissaient des photos sur le thème de l'eau en expliquant leur choix. En troisième partie de l'échange,

les agents demandaient aux personnes interrogées de raconter leur rapport à l'eau et dans leur vie. Enfin, l'entretien se terminait par un portrait chinois, toujours en lien avec le thème de l'eau « Si l'eau était un lieu, une chanson, un goût... ». Plusieurs visites de terrain en lien avec le sujet, étaient également proposées en parallèle aux habitants et aux élus pour approfondir les connaissances sur la thématique.

Les objectifs de cette concertation citoyenne étaient multiples : créer des liens, recueillir les besoins, les attentes, mais aussi travailler sur l'écoute active et informer les habitants sur le sujet de l'eau. Les différents éléments recueillis dans les entretiens ont donné lieu à une analyse anthropologique et ont permis la création de plusieurs « personae », des personnages-types qui représentent les besoins et les usages concernant la ressource en eau.

Une restitution des échanges était organisée le 12 juin 2024, à destination des habitants et des agents. Ce temps a regroupé plus de 50 participants et avait pour but d'informer les habitants sur le sujet de l'eau. Une agent spécialiste de ces questions était d'ailleurs venue pour présenter de manière pédagogique le grand et le petit cycle de l'eau et sensibiliser les habitants à l'évolution de la ressource sur le territoire.

Bien loin du questionnaire classique

Pour réussir, Philippe Roche affirme qu'il est indispensable d'avoir une participation au niveau des agents. « Il faut que la démarche soit structurée et se fasse en collaboration entre les habitants ciblés, les élus et les agents des collectivités. » Les résultats sont là, car le projet a créé beaucoup de cohésion, à la fois entre les agents mais aussi avec les habitants.

Bien loin du questionnaire classique ou de la réunion publique, cette démarche citoyenne coconstruite avec les agents des collectivités a permis d'expérimenter des méthodes innovantes pour aller à la rencontre des habitants et recueillir leurs besoins et ressentis sur le sujet de l'eau. Prochaine et dernière étape de la concertation : un travail avec les habitants volontaires et les élus pour préparer les Assises de l'eau organisées sur le territoire en septembre prochain. ●

AMÉLIE WORMS

En chiffres

70

communes

34 862

habitants

9

mois de démarche
de concertation

**« Pour réussir,
il faut que la
démarche soit
structurée et
se fasse en
collaboration
entre les
habitants,
les élus et les
agents des
collectivités »**



« TERRITOIRES »

LE PODCAST DÉDIÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS

Ne manquez pas notre nouveau podcast, « Territoires », une série d'entretiens pour éclairer les enjeux des sujets qui concernent les élus et agents locaux. Les deux premiers épisodes sont disponibles à l'écoute.

ÉPISODE 7

L'atlas de la fiscalité locale

ÉPISODE 8

**Comment financer
le service public de l'eau ?**

« Territoires » est un podcast d'Intercommunalités de France produit par Territoires Audacieux

En accès libre sur intercommunalites.fr, Spotify et Deezer  



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE : LE TREMPLIN DES JO

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE S'EST SAISIE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 POUR PROPOSER À SES HABITANTS DES ANIMATIONS PENDANT L'ÉTÉ, ET PROMOUVOIR PAR RICOCHET L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LE SPORT, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE.

Située dans l'Eure-et-Loir, à la lisière des Yvelines, cette intercommunalité de 39 communes et près de 50 000 habitants a décidé d'animer son été grâce à un village olympique entièrement piloté par les services intercommunaux.

Étendue sur une superficie de 400 km², cette communauté est la plus vaste du département. La plus grande commune compte d'ailleurs 6 000 habitants. Dans ce paysage, l'échelon intercommunal est incontournable pour répondre aux besoins des populations, réparties entre un mode rural et des CSP+ dont la zone d'attractivité économique se situe en Île-de-France et sur Chartres.

Face à la nécessité d'assurer un haut niveau de services publics, la communauté de communes s'est vu déléguer les compétences enfance avec l'intégralité des accueils de loisirs et petite enfance dont les crèches, mais aussi la gestion d'équipements sportifs structurants. « Une vraie marque de fabrique », estime son président Vincent Lemoine. « Notre ambition est d'apporter les services aux familles qui travaillent souvent à l'extérieur du territoire ».

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la communauté a décidé de matérialiser cet engagement dans un village olympique visant à rassembler pendant l'été les habitants autour d'animations ludiques. L'objectif : présenter la palette des services pris en charge par la communauté de communes.

40 000 euros du département

Installé sur une base de loisirs, l'espace est ouvert pendant deux mois, du 1^{er} juin au 26 juillet, tous les samedis pour les familles et en semaine pour les scolaires. « Plus de 2 000 enfants et jeunes issus des écoles, des centres de loisirs, des collèges et du lycée du territoire seront accueillis par les équipes d'animateurs des Portes Euréliennes d'Île-de-France », explique la communauté de communes. Canoë-kayak, escalade, *run and laser*, escrime, ou encore découverte du handisport, sont au programme.

Côté financement, le territoire est soutenu par le département pour construire ce projet à hauteur d'une subvention de 40 000 euros. Sur le plan logistique, 30 agents sont mobilisés au quotidien pour accompagner la démarche sur un total de 250, dont 180 dédiés à l'enfance et la jeunesse.

Pour le président du territoire, « l'intercommunalité a toute sa place dans la conduite des politiques sportives. Nous travaillons main dans la main avec les maires de la communauté. Rien ne se décide sans eux. Le bureau est structurant dans la conduite de nos choix ». Illustration concrète de cet engagement, l'intercommunalité va investir 13 millions d'euros dans la construction d'un parc aquatique. « Les communes seules ne pourraient pas porter ce type de projet », souligne Vincent Lemoine. Et d'ajouter : « ces équipements seront accessibles grâce à une politique de transport ambitieuse qui ne peut être menée qu'à l'échelle du bassin de vie ».

« Sport, santé, éducation, environnement... L'ensemble des compétences de la communauté seront réunies cet été au sein du village olympique »

À ce titre, le village olympique de cet été sera aussi l'occasion de tester le nouveau service de transport à la demande inauguré en janvier. « Cela fonctionne déjà bien, nous avons beaucoup de demandes », observe Vincent Lemoine.

Enfin, au-delà du sport, le village olympique visera aussi à promouvoir des dispositifs portés par l'intercommunalité sur le développement durable au travers d'ateliers divers.

Sport, santé, éducation, environnement... L'ensemble des compétences de la communauté seront réunies cet été au sein du village olympique. ●



© communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (Eure-et-Loir)

En chiffres

39

communes

50 000

habitants

400 km²

de superficie

I N T E R C O M M U N A L I T É S

Interview



STÉPHANIE GUIRAUD-CHAUMEIL

Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois dans le Tarn

« Rien ne doit laisser penser que l'intercommunalité n'est pas indispensable à la bonne santé des communes »

Présidente de l'agglomération du Grand Albigeois dans le Tarn depuis septembre 2017 et maire d'Albi depuis 2014, Stéphanie Guiraud-Chaumeil détaille sa vision de l'intercommunalité et des relations qu'entretient cet échelon avec les communes. Pour la co-présidente de la commission intercommunalité de l'Association des maires de France (AMF), communes et intercommunalités ont plus que jamais destin lié.

En chiffres

16
communes

84 000
habitants

208 km²
de superficie

VOUS ÊTES MAIRE ET PRÉSIDENTE D'INTERCOMMUNALITÉ, QUELLES DISTINCTIONS FAITES-VOUS ENTRE LE MANDAT MUNICIPAL ET INTERCOMMUNAL ?

Le mandat municipal est un mandat de proximité avec les habitants alors que le mandat intercommunal est un mandat de coopération entre communes au sein d'un établissement public doté de compétences spécifiques. À l'échelle communale, nous sommes élus sur un projet avec une équipe choisie. Au niveau intercommunal, nous travaillons sur un territoire choisi qui se dote d'une stratégie territoriale de développement mais nous ne formons pas, au préalable, une équipe. Pour autant nous devons travailler ensemble, au-delà de nos différences puisque nous partageons tous la même responsabilité de répondre aux besoins de nos concitoyens qui n'ont pas à être impacté par cette organisation. L'échelon intercommunal nécessite d'apporter beaucoup d'attention aux attentes des élus, particulièrement aux maires qui sont élus au suffrage universel.

LA DIFFÉRENCE RÉSIDE-T-ELLE DANS LE MOMENT OÙ S'ÉCRIT LE PROJET DE TERRITOIRE ? AU NIVEAU COMMUNAL, IL EST PRÉSENTÉ EN AMONT DE L'ÉLECTION ALORS

QU'AU NIVEAU INTERCOMMUNAL IL SE CONSTRUIT APRÈS ?

C'est exactement cela. L'intercommunalité doit respecter dans la mesure du possible et au regard de l'intérêt communautaire des engagements pris par les maires devant leur population, tout en consacrant une vision collective qui dépasse la commune. Car les compétences intercommunales ne doivent pas être bloquées par les attentes d'un seul maire. C'est tout l'intérêt de la recherche du consensus qui caractérise cet échelon : trouver des manières de construire tout en étant respectueux des attentes des communes.

COMMENT CELA S'ILLUSTRE-T-IL AU SEIN DE VOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

Lors du mandat précédent, nous avons rédigé un projet de territoire en interne, dans le cadre d'un dialogue constant et soutenu entre élus et techniciens autour de groupes de travail. Les élus s'y étaient engagés fortement. Lors du renouvellement des instances en 2020, huit nouveaux maires sont arrivés sur un total de seize. Nous avons pendant un temps, continué à développer l'ancien projet. Il faut se souvenir que le début du nouveau mandat était fortement impacté par le COVID. Il a été plus compliqué d'apprendre à

travailler ensemble à distance et au regard des enjeux auxquels nous étions confrontés dans nos communes. Créer un intérêt communautaire dans ces circonstances était particulier. Nous étions très occupés par la gestion communale de la crise sanitaire. Néanmoins, nous avons acté le fait de revoir le projet. Ainsi, à la mi-mandat, nous avons demandé à l'agence d'urbanisme et d'aménagement de l'agglomération toulousaine (AUAT) de nous accompagner à travers des ateliers participatifs. Aujourd'hui, notre nouveau projet de territoire est opérationnel. Nous avons, grâce à cette méthode pris le temps de mettre en avant certains sujets qui ne l'auraient peut-être pas été dans l'immédiat post COVID. Je pense par exemple à notre ambition écologique, aux mobilités, mais aussi à notre politique d'attractivité entre les deux puissants pôles économiques que constituent les métropoles de Toulouse et de Montpellier. La qualité de vie est un axe majeur de notre politique d'attractivité. Je retiens en outre que nous avons aussi la chance de travailler sur un périmètre composé de 16 communes. Les relations sont fluides. De plus, si l'ordre de nos priorités a évolué, l'objectif n'a pas été de tout remettre à plat. Il s'agissait plutôt de permettre aux nouveaux élus de s'approprier le projet tout en le faisant évoluer. Car nous portons des politiques publiques structurantes faites de réalisations qui s'inscrivent dans la durée.

« Le consensus doit être recherché au maximum mais les élus doivent aussi prendre leurs responsabilités en conseil communautaire »

QU'EST CE QUI, SELON VOUS, FAIT LA PARTICULARITÉ DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ ? POURQUOI EST-ELLE NÉCESSAIRE À L'HEURE OÙ LA PLACE DE CET ÉCHELON EST SOUVENT QUESTIONNÉE DANS L'ORGANISATION DÉCENTRALISÉE ?

Il n'y a pas vraiment à s'interroger sur sa place. Elle est évidente et indispensable. Il s'agit d'un regroupement de communes se donnant les moyens, sur des compétences particulières, de penser des politiques publiques à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune. La question de l'avenir de l'intercommunalité ne se pose pas tant la complémentarité et la transversalité

avec l'échelon communal sont évidentes. Le développement des communes n'existe pas sans l'intercommunalité. Et parallèlement, les intercommunalités sont dépendantes des communes. Cette interdépendance est peut-être pesante pour certains, mais elle est une chance et une force. Il n'est par exemple plus possible de penser l'urbanisme sans réfléchir à l'échelle d'un territoire intercommunal où les logiques de partenariat et de solidarité territoriales sont très fortes. L'intercommunalité est d'ailleurs parfois même un peu juste

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR LÀ ?

Il est certain que des maires s'inquiètent du poids de l'intercommunalité avec comme image la fameuse structure XXL où la voix communale est difficile à porter. Dans l'Albigeois, nous sommes dans une communauté d'agglomération de taille modeste composée de 16 communes, avec une ville centre de 50 000 habitants quand la deuxième commune en compte 6 000. À partir du moment où plusieurs maires ne souhaitaient pas revoir les limites du territoire, ce que je respecte, nous nous sommes lancés dans des logiques partenariales avec les communautés voisines. Une ville centre a des charges de centralité. Cette réalité peut aussi se vivre entre intercommunalités. Je considère en effet que notre communauté d'agglomération a un rôle de centralité vis-à-vis des communautés voisines qui forment notre bassin de vie. Par exemple, nous allons développer nos piscines, compétence intercommunale. Nos équipements nautiques ont plus de 20 ans. Nous avons un enjeu de rénovation mais aussi d'agrandissement des capacités d'accueil. J'ai appelé les communautés voisines en proposant de porter l'investissement pour notre part et de partager le fonctionnement avec eux. Nous allons dimensionner nos structures pour accueillir plus d'usagers et aussi répondre à des défis environnementaux. De plus, nous portons ensemble une ambition particulière sur le « savoir nager ». Toutes les écoles des intercommunalités voisines pourront venir. Nous avons d'ailleurs créé une salle de classe au sein de ces équipements pour accueillir les écoliers des communautés alentours.

QUE RÉPONDEZ-VOUS AUX ARGUMENTS TENDANT À PRÉSERVER L'INTERCOMMUNALITÉ COMME TROP ÉLOIGNÉE DES CITOYENS ? D'OÙ VIENT CE MALAISE ?

Effectivement, elle est souvent perçue de cette manière et le manque de clarté ou lisibilité est sans doute à l'origine de ce malaise. Il est vrai que les maires disposent de la relation aux citoyens alors que l'intercommunalité travaille sur les politiques

structurantes sans chercher à se substituer aux communes. En réalité il ne devrait pas y avoir de problème ni de retour en arrière possible et même souhaitable. L'échelon supra communal est indispensable sur beaucoup de politiques publiques. Dans le même temps l'hyper proximité, la relation aux associations de quartier, aux citoyens, reste municipale. L'intercommunalité fait partie de notre vie institutionnelle. Elle permet aux communes d'exister. Rien ne doit laisser penser qu'elle n'est pas indispensable à la bonne santé des communes. En terre de rugby, nous appelons cela « un pack ». Soit nous avançons bien groupés, tous ensemble, en profitant des synergies positives générées par l'intercommunalité soit nous n'avancions pas.

VOUS ÉVOQUEZ LE MANQUE DE CLARTÉ. CELA S'EXPRIME PARFOIS DANS LES POSITIONS DIVERGENTES QUE PEUVENT PRENDRE DES ÉLUS ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE. COMMENT RÉSOUDRE CE DILEMME ?

Il faut accepter de ne pas être toujours tous d'accord. Pendant longtemps, j'ai entendu dire que le conseil communautaire était une simple chambre d'enregistrement et que tout se décidait en bureau. Qu'il n'était pas possible d'exprimer une opposition et qu'il fallait coûte que coûte obtenir le consensus. Je pense au contraire que chacun doit pouvoir s'exprimer sans bloquer le processus de décision. Il y a parfois des décisions prises par l'intercommunalité à la majorité qui ne sont pas celles qu'aurait prises un maire s'il gérait cette compétence dans sa commune. Il est important que les élus communautaires n'oublient pas qu'ils sont avant tout des élus communaux. On ne peut pas tenir un certain discours dans son conseil communautaire et un autre au conseil municipal. La démocratie n'est pas l'unanimité à tout prix. Les opinions divergentes doivent pouvoir s'exprimer. Au sein de notre communauté d'agglomération, la quasi-totalité des courants politiques sont présents. Nous ne pouvons pas faire croire aux gens que nous sommes d'accord sur tous les dossiers. Cela décrédibiliserait la décision publique. Aujourd'hui, force est de constater que certaines décisions ne se prennent pas à l'unanimité. C'est l'expression de la vie démocratique. Le consensus doit être recherché au maximum mais les élus doivent aussi prendre leurs responsabilités en conseil communautaire. Il faut plus de transparence et de lisibilité. Il faut politiser le débat intercommunal car il n'est pas possible de laisser croire que les positions des élus sont différentes entre l'intercommunalité et les communes. ●

ELSA PRADIER

34^e CONVENTION
DES INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

INTERCOS-COMMUNES
FAIRE BLOC
ENSEMBLE

16-17-18 OCT. 2024 LE HAVRE CARRÉ DES DOCKS

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE